

Prix de l'alimentation

aliments étaient ce que l'on pouvait acheter de moins cher.

Le ministre de l'Agriculture nous a fait voir trois régimes alimentaires préparés en tenant compte des prix en vigueur dans la ville d'Ottawa le 15 février; un régime modeste, un moyen et un généreux. Je traiterai du régime modeste parce qu'il sert de tremplin à l'argumentation du ministre. Ce régime modeste qui comporte toute une gamme d'aliments depuis le ragoût de poulet au déjeuner du lundi jusqu'aux boulettes de viande au déjeuner du dimanche, revient, pour une famille moyenne de quatre, à \$28.50 par semaine dans la ville d'Ottawa. J'ai envoyé des exemplaires de ce régime à un certain nombre de consommateurs de ma propre province, et ils en sont tous arrivés aux mêmes conclusions. Se reportant à cette liste dans leurs supermarchés, ils ont découvert qu'il en coûtait le tiers de plus à Terre-Neuve pour acheter les denrées composant ce régime. Donc, l'assertion du ministre voulant que les aliments soient ce qu'il y a de plus avantageux à acheter se révèle peut-être vraie si l'on a la chance d'habiter le sud de l'Ontario, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, mais si vous habitez loin des grands centres, là où le rythme de la croissance est lent, le chômage élevé, les prix exorbitants et les revenus faibles, vous ne pouvez qu'en conclure que le ministre ne parlait que d'une très petite circonscription lorsqu'il a fait sa déclaration.

La pauvreté est une réalité au Canada. Je regrette seulement que le comité n'ait pas eu le temps voulu pour entendre suffisamment de témoignages à ce sujet. Le Conseil économique du Canada déclare dans son 5^e rapport annuel qu'un million et demi de familles ou environ 22 p. 100 de toutes les familles canadiennes vivent en deçà du seuil de la pauvreté. Il établit les principes directeurs suivants: le seuil de la pauvreté pour une personne seule est fixé à \$2,013; pour un ménage composé de deux personnes, à \$3,355; et pour une famille composée de cinq personnes, il s'établit à \$5,368. Le comité sénatorial de la pauvreté a longuement traité de la question et je recommande la lecture du rapport qu'il a publié aux membres du comité spécial. Le comité sénatorial de la pauvreté a constaté que le taux général de la pauvreté au Canada était d'environ 25 p. 100; le Conseil économique du Canada faisait à peu près la même constatation.

• (1630)

Nous prétendons que les produits alimentaires sont ce qu'il y a de plus avantageux à acheter. C'est fort bien, si vous touchez un revenu moyen ou supérieur, mais si vous appartenez à cette malheureuse catégorie de 25 p. 100 ou si vous demeurez dans une région défavorisée du Canada, où le chômage est élevé, la proportion de votre revenu que vous consacrez à l'alimentation augmente. Le bifteck n'a augmenté que de 1 p. 100, le bœuf haché de 18 p. 100, l'épaule de porc de 28 p. 100 et le rosbif de 5 p. 100. Les œufs sont un élément très important de tout régime alimentaire équilibré et nutritif, mais depuis un an, leur prix s'est accru de près de 47 p. 100. Le menu proposé par le ministre de l'Agriculture est tout à fait irréaliste et inacceptable même pour ceux qui peuvent se le permettre. Si vous voulez le maximum de valeur nutritive au prix le plus bas, je vous conseille d'acheter de la nourriture pour chiens, mais qui en voudrait? Je demande aussi au ministre: Qui veut se contenter de ragoût de boulettes?

La principale recommandation du comité porte sur la création d'une commission de révision des prix. Nous croyons que ce genre de mesure découlerait d'un gel qu'il faudrait imposer à tous les prix au Canada comme toute

première mesure. Cela est nécessaire, à notre avis, car tout indique que les prix vont continuer d'augmenter.

Les autres recommandations du comité sont valables et il va sans dire que nous les appuyons. Afin de présenter notre propre rapport, toutefois, nous devons recourir au stratagème qui consiste à ne pas appuyer la majorité des recommandations parce que nous n'avons pas appuyé la principale qui prône l'établissement d'une commission de révision des prix qui s'avérerait inefficace. A notre avis, elle le serait autant que la Commission des prix et des revenus.

Le député de St. Paul's (M. Atkey) pourra en dire davantage sur la deuxième recommandation du comité, car il s'agit essentiellement de celle qu'il a prônée. Elle demande la modification de la loi sur la concurrence afin que les dispositions de la loi qui portent sur la publicité trompeuse relèvent du ministre de la Consommation et des Corporations (M. Gray) et constituent une loi distincte.

Nous sommes d'accord avec la troisième recommandation du rapport dont voici le texte:

Que le gouvernement étudie l'opportunité de présenter une loi concernant la teneur nutritive des produits alimentaires vendus aux consommateurs et qui exige un étiquetage faisant montre de cette valeur, car il s'impose de faire comprendre aux consommateurs l'information sur l'alimentation.

Tout le monde sait que c'est exact. Dans notre pays, l'alimentation est un problème d'envergure. Il est établi qu'aujourd'hui au Canada il y a des enfants sous-alimentés du fait d'un régime insuffisant, qui vont à l'école après avoir déjeuné insuffisamment. Au comité, nous avons entendu un mémoire présenté par des publicitaires établissant que d'une façon générale la publicité n'est pas un élément important du prix élevé des denrées alimentaires. Le pourcentage moyen de la publicité par rapport au prix des denrées alimentaires était de 1½ p. 100 et de 2 p. 100, sauf lorsqu'il s'agit des céréales à consommer au petit déjeuner, pour lesquels ce pourcentage bondit à 11 p. 100. Cela provient de la prolifération de ces produits et du besoin qu'ont les fabricants de céréales de vendre ces aliments sans aucune valeur nutritive. Le germe de blé en a été enlevé mais, en recourant à de puissantes et subtiles techniques publicitaires, on en arrive à faire manger aux enfants des céréales qui n'ont pas la moindre valeur nutritive. Je ne me pose aucune question quant à l'utilité de la troisième recommandation du comité.

La quatrième recommandation porte sur les organes d'information pour l'éducation des consommateurs. Le besoin s'en impose de toute évidence. Le rapport Croll-Basford a eu comme effet la formation du ministère de la Consommation et des Corporations qui est à peu près aussi efficace que la Commission des prix et des revenus. La commission de révision des prix de l'alimentation qu'a proposée l'honorable représentante de Vancouver-Kingsway aura tout autant d'efficacité.

Le besoin s'impose aujourd'hui au Canada d'un réel ministère de la Consommation ayant à sa tête un ministre intéressé à la consommation. Le présent titulaire semble se préoccuper de l'aspect corporatif du portefeuille. Peut-être pourrait-on faire valoir l'avantage qu'il y aurait de séparer les deux niveaux de responsabilités—celles qui touchent aux sociétés devraient revenir au ministre de la Justice (M. Lang) à qui elles appartiennent vraiment.

M. Baker: Il y a un conflit d'intérêts.